



Litige avec un garde meuble

Par **gomezandre**, le **23/02/2009** à **23:08**

j ai mis mes meubles et electromenagers en garde meuble pendant 3 ans.
Je retrouve l ensemble de mon petit electromenagers, lecteur cdi, diapositives souvenirs de la naissance de mon fils (23 ans aujourd hui) et de mon sejour dans le pacifique année 1986,détruit. En effet tout ce materiel a été stocké dans mon congelateur coffre fermé pendant 3 ans. Seul reponse de l entreprise nous sommes pas responsable du taux d'hydrometrie, j aurais du prevoir et bien proteger mon materiel.
Ma question: est ce normal qu un professionnel du déménagement et du garde meuble, stock ce type de materiel dans un congelateur sans prendre aucune disponiblité pour lutter comme l humidité.
le petit électroménager est moisi, et reduit par endroit en poussiere d aluminium et de teflon, qui s'est déposée au fond du congélateur et qui a attaqué le fond de ce congelateur, mes diapos sont totalement mortes, le joint du congélateur est deforme, collé, noirci, par trois ans d'écrasement.
nesperant une reponse rapide, Merci.

Par **le rouquin**, le **14/03/2013** à **16:34**

[fluo]bonjour[/fluo]
néant déménageur on a pour ordre de jamais conditionner fermé tous type d appareil pouvant avoir de l humiditée comme un frigo lave vaisselle machine à laver etc....
lorsque l on rempli le box on coince un bout de papier bulle dans l'ouverture pour permettre a l 'air de circuler et de manière a ne pas laissé moisir le joint qui peu s abimé en quelques mois.
ncordialement.